

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Tout savoir sur le budget primitif 2022

Lundi 10 janvier 2022 - Foix

Ce dossier de presse contient :

- L'ordre du jour de la séance plénière
- Le discours introductif de la Présidente du Conseil Département de l'Ariège
- Le BP 2022 en quelques mots et chiffres
- Tour d'horizon sur les rapports spéciaux présentés en séance

- **ANNEXES :**
 - o Présentation du Budget primitif de l'année 2022
 - o Rappel : la synthèse générale des orientations stratégiques 2022 (DOB)
 - o L'effet levier des subventions d'investissement.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE PLENIERE

N°	DESIGNATION	RAPPORTEUR
<u>INFORMATIONS A L'ASSEMBLEE</u>		
601	MODALITES DE SEANCE EN VISIOCONFERENCE	Christine TEQUI
602	APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PLENIERE DU 25 OCTOBRE 2021	Christine TEQUI
<u>RAPPORTS A L'ORDRE DU JOUR</u>		
101	PERSPECTIVE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE DEPARTEMENTALE	Jean-Paul FERRE
102	TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE SAINT GIRONS ET DES COMMUNES DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-GIRONS	Michel PICHAN
701	PLAN DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ACTIVES	Alain NAUDY
702	PROJET DE SECURISATION DU REMPLISSAGE DU BARRAGE DE MONTBEL PAR LA RIVIERE TOUYRE - AIDE JURIDIQUE DANS LE SUIVI DES PROCEDURES REGLEMENTAIRES	Jérôme BLASQUEZ
201	ETUDES ET TRAVAUX ROUTIERS 2022	Marc SANCHEZ
202	A MI CHEMIN POUR L'EQUIPEMENT DE LA FIBRE THD SUR LE DEPARTEMENT	Alain NAUDY
203	L'ERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DEPARTEMENTAL	Alain NAUDY
301	POLITIQUE SPORTIVE DEPARTEMENTALE : UNE NOUVELLE IMPULSION EN LIEN AVEC LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	Fabien GUICHOU
302	RAPPORT SPECIAL COMPA - LA VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE : LES GRANDS CHANTIERS DE 2022	Muriel FREYCHE
401	LES ACTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE L'EGALITE D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT AU TRAVERS DU NUMERIQUE EDUCATIF	Monique BORDE
501	POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE	Nathalie CANAL
502	PLAN DE TRANSITION TRIPARTITE ENTRE LE CD09, L'ARS ET LE CH JULES ROUSSE EN VUE DE LA PROCHAINE RECONSTRUCTION DE L'ETABLISSEMENT	Marie-France VILAPLANA
603	RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE	Jessica MIQUEL
604	ADHESION A L'ASSOCIATION DE SANTE AU TRAVAIL DE L'ARIEGE POUR LES APPRENTIS	Véronique RUMEAU
605	CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES JANVIER 2022	Véronique RUMEAU
606	MISES A DISPOSITION D'AGENTS DE LA COLLECTIVITE AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS	Véronique RUMEAU
607	MODULATION DES INDEMNITES DES ELUS EN FONCTION DE LEUR PRESENCE	Jean-Paul FERRE
608	ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AERODROME DE ST-GIRONS / ANTICHAN ET DESIGNATION DES MEMBRES	Nathalie AURIAC
609	ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT DU BARRAGE DE MONTBEL ET DESIGNATION DES SUPPLEANTS	Alain TOMEIO

N°	DESIGNATION	RAPPORTEUR
610	ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION- RAPPORT SPECIAL BP 2022	Nicole QUILLEN
611	REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES CONSERVEES PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Monique BORDES
<u>BUDGET PRIMITIF 2022</u>		
612	BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL	Véronique RUMEAU
613	BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE SESTA	Raymond BERDOU
614	BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DES PROGRAMMES EUROPEENS ET PDI	Michel PICHAN
615	BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL	Jérôme BLASQUEZ
616	BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE RESEAU TRES HAUT DEBIT	Marc SANCHEZ
617	BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE TELEASSISTANCE	Nathalie AURIAC
618	BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE SDIAU	Jean-Paul FERRE
619	BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ECO GOLF DEPARTEMENTAL	Martine ESTEBAN
620	BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRALES HYDRO ELECTRIQUES D'ARROUT ET ERCE	Olivier RATON
621	BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME UNIQUE	Jean-Christophe CID

DISCOURS INTRODUCTIF DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CHRISTINE TEQUI

Mesdames, Messieurs,

Minute de silence pour le décès de Robert Zonch

Avant toute chose, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Des vœux de santé pour vous et vos proches et de réussite pour votre action dans notre Assemblée.

C'est dans une configuration inédite, que notre Assemblée se retrouve d'ailleurs aujourd'hui et demain pour ce qui est, et reste, la réunion la plus importante de l'année, le vote de notre budget 2022.

Le vote du budget primitif, pour le Département, comme pour toutes les collectivités, est le premier moment de vérité. Celui où l'on met nos moyens en adéquation avec nos ambitions. Celui où se dévoilent ainsi parfois nos différences idéologiques et politiques, souvent sur des détails, des bribes de politiques publiques, car pour l'essentiel, dans le cadre des compétences qui nous sont confiées par la loi et par rapport aux besoins de notre territoire, besoins que nous connaissons tous, nos points de vue convergent.

La reprise épidémique m'a obligée à vous imposer cette forme particulière de tenue de cette séance :

- D'abord une demi-jauge, soit 50% d'entre nous en présentiel dans cette salle, et les autres 50%, et je m'en excuse pour eux, à l'extérieur de cette salle.
- Ensuite, pour ceux présents ici autour de moi, l'exigence de satisfaire à un autotest. Je ne rêve pas cette solution comme étant l'arme absolue. Je suis persuadée cependant qu'au gré de notre connaissance de cette maladie, de l'évolution des moyens que nous avons à lui opposer, il faut s'adapter et encore s'adapter.

J'ai expliqué à nos partenaires sociaux et à nos collaborateurs, mardi dernier, que nous devons encore faire preuve d'initiative pour à la fois protéger leur santé et leur sécurité mais aussi assurer la continuité du service public :

- Nous ne pouvons pas désertier nos collèges tant est claire désormais l'importance de l'enseignement en présentiel au sein du groupe de la classe et en présence d'enseignants.
- Nous ne pouvons pas désertier nos routes, au cœur de l'hiver quand tout est possible au niveau des caprices de la météo.
- Nous ne pouvons plus désertier le champ de la solidarité tant les conséquences du premier confinement ont laissé des traces qu'il nous faut à présent prendre en charge.
- Nous ne pouvons pas, en ce début d'année, après avoir tracé autant de voies d'avenir, attendre encore ou ralentir notre mise en marche.

Pour les deux semaines qui arrivent, et comme le souhaite le Gouvernement, des mesures particulières sont prises pour éviter un trop grand brassage dans nos locaux administratifs. Ainsi, par exemple, l'occupation d'un bureau par un seul agent, deux agents quand le bureau est suffisamment spacieux, sera la règle durant cette période.

Nos services vont donc s'étaler, et quand il n'y a plus de solution, le télétravail sera organisé. Il devrait concerner 10% environ de nos effectifs jusqu'au 21 janvier.

Je doute fort que par un coup de baguette magique le virus recule de manière très significative au 24 janvier prochain. Il faudra donc s'adapter encore, mais nous avons d'autres outils désormais.

La vaccination que j'encourage de mes vœux doit être la solution retenue pour se protéger. Elle n'empêche pas la contamination mais en réduit les effets. La contamination, la diffusion doivent être ralenties. C'est le sens des autotests que vous avez réalisés avant de rejoindre cette salle. C'est une logique qu'il nous appartient de travailler avec nos personnels également. En concertation avec la médecine du travail, je souhaite que l'on puisse mettre à disposition de nos agents cet outil des autotests, sur la base du volontariat, selon une fréquence à définir qui peut être de deux fois par semaine (lundi et milieu de semaine). C'est un moyen de protéger les autres.

Vaccination et tests ne sont pas obligatoires. Mais au vu des circonstances, il serait peut-être judicieux d'évoquer haut et fort un acte civique.

Le civisme n'est pas liberticide. Il est au contraire le reflet d'une société humaine libre et solidaire. C'est ma position, et si vous la partagiez-vous m'en verriez ravie.

J'ai en mémoire ce mauvais procès à l'encontre de la mesure de gratuité des tests que je vous avais demandé d'adopter concernant nos agents soumis dans l'exercice de leurs missions à l'obligation du « passe sanitaire », c'est-à-dire soit de la vaccination soit d'un test négatif. A défaut, nous pouvions suspendre cet agent.

Quand les agents des routes viennent travailler tous les matins, on leur paie leurs équipements, leurs chaussures, pantalons et vestes.

La vaccination n'est pas obligatoire et le test devenait payant pour les non-vaccinés. Payer le test, c'est donner l'équipement de travail, rien d'autre. La procédure était fortement encadrée et n'a donné lieu à aucun excès ou débordement de cadre. Seulement 6 agents ont bénéficié de cette mesure leur permettant ainsi d'accomplir leurs missions sans que nous passions notre temps à instruire leur procédure de suspension et à rechercher un remplaçant, sans doute difficile à trouver, au risque de ne pas accomplir ces missions, à avoir un contentieux sur la procédure de suspension et, « cerise sur le gâteau », à devoir quand même payer cet agent par le biais du RSA.

Dès demain, tester ouvrira certainement une autre période, « Vacciner-Tester », ce n'est pas la fin de l'épidémie, ni même le commencement de la fin. Mais, c'est peut-être la fin du commencement. La fin de cette période où depuis Mars 2020, nous subissons plus que nous agissons. La solution du confinement, ou de sa variante « télétravail » en témoignent.

Isoler sans discernement a été, et reste jusqu'au 21 Janvier, la solution du « sauve qui peut ». Cela doit nécessairement évoluer en attendant l'issue, le traitement efficace, l'éradication. Mais, il faudra encore du temps.

Notre société, notre économie, et plus encore nos services publics ne peuvent pas se terrer indéfiniment.

Quand je prends la liste des rapports soumis à votre examen aujourd'hui, je mesure, nous mesurons ensemble je l'espère, l'importance des services publics que nous assurons au bénéfice de toutes les ariégeoises et de tous les ariégeois.

Ces 22 rapports spéciaux, dont l'examen précédera celui des 10 rapports budgétaires, témoignent à des degrés divers de l'ambition qui est la nôtre pour notre département.

Parmi les plus significatifs, je citerai :

- La nécessaire mise en œuvre d'une nouvelle politique contractuelle entre l'Europe, l'Etat, la Région et notre Département, pour l'intérêt de nos territoires. Ce sont des conventionnements qu'il nous faut hâter et réussir. Hâter, car le temps risque d'être plus dur après 2022 et la période électorale qui s'annonce. Réussir, car il faut se souvenir que sur la période qui vient de s'achever, cette contractualisation a concerné 492 projets et a permis un volume d'investissement de l'ordre de 180 M€ HT.
- Le plan départemental pour le développement des mobilités actives où nous allons à la fois renouveler notre engagement à réaliser en maîtrise d'ouvrage départementale des axes structurants cyclables et piétons, mais aussi à accompagner par voie de subvention, voire par une prestation d'ingénierie, les projets de pistes cyclables portés par les communes et les intercommunalités.
Notre détermination est entière sur ce dossier tout comme notre souhait de projeter et d'améliorer notre réseau routier ouvert à la circulation publique. La création des pistes et des voies cyclables ne doit pas être une déclaration de guerre aux véhicules qui, tous les jours, sont nécessaires aux déplacements professionnels, aux transports des biens et des personnes, plus simplement à l'exercice de la liberté d'aller et venir de chacun.
- Le projet d'adduction sur le Touyre qui va rentrer dans une phase opérationnelle désormais et dont on connaît déjà les « blocs » en présence.
- L'équipement en THD de ce département qui rentre dans sa seconde phase et la deuxième moitié des logements à équiper. Près de 50 000 maisons en Ariège sont désormais raccordables.
- L'enseignement à travers le numérique éducatif qui doit être accessible à notre jeunesse ariégeoise et doit notamment permettre à tous, quelles que soient les conditions de fortune des familles, d'accéder à l'enseignement supérieur.
- La politique de protection de l'enfance trop souvent et durement décriée, malgré les énormes efforts réalisés par tous les Départements ces deux dernières décennies. Notre action dans ce domaine est tout à fait significative. Le rapporteur, Nathalie Canal, nous rappellera tous les efforts promis et réalisés dans ce domaine au cours des deux dernières années.

Il y a sans doute encore à faire, en particulier dans l'amélioration des collaborations et de nos pratiques. Nous mettrons l'accent sur ces points particuliers en 2022.

- Le maintien à domicile de nos personnes âgées qu'il convient d'améliorer par rapport au souhait de ces personnes d'abord, mais aussi par rapport à l'évolution des effectifs et de notre capacité à prendre en charge en établissement.
- L'évolution du dossier de l'établissement Jules Rousse précisément, dont il ne suffit pas de dire qu'il y a urgence mais pour lequel il faut agir sans attendre.
- La définition d'orientations stratégiques en matière de système d'information qui voit le Conseil Départemental prendre le rôle de chef de file d'une réflexion large et transversale partagée avec le SMDEA, le SDIS et le SDE09. Nos systèmes d'information sont devenus essentiels à notre fonctionnement par leur efficacité et leur précision. Mais ils sont fragiles et vulnérables, cette réflexion commune a pour objectif de rendre plus robuste nos solutions.

Voilà pour l'essentiel des rapports spéciaux qui vous seront présentés au cours de cette séance. Je terminerai ma présentation générale en évoquant le projet de budget primitif qui vous est soumis. Une maquette budgétaire qui s'établit à un peu plus de 236 M€ en dépenses réelles au total, dont :

- 181.6 M€ en fonctionnement
- 54.5 M€ en investissement.

C'est un budget qui reste dans la dynamique de ces dernières années, très ambitieux au niveau de l'investissement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, notre investissement représentera 23% du budget global, contre 20% pour la moyenne des autres départements. En précisant qu'une subvention de 8 M€ est prévue pour les travaux de THD, ramenant le programme des dépenses d'investissement, hors THD, à 46.5 M€.

Ainsi, l'année 2022, après 2021, sera une année de fort investissement sur notre budget principal. Bien sûr, je n'oublie pas l'effort que nous réalisons pour l'aménagement du THD.

En fonctionnement, nos craintes sont toujours sur une forte évolution possible du RSA dans un contexte de soutien moindre de notre économie de la part de l'Etat.

Sur ce sujet, le Gouvernement a repris ses mauvaises habitudes en faisant une proposition très clivante : reprendre le financement de l'allocation RSA, selon le principe de l'appel à projet, dans des conditions très particulières négociées Département par Département.

A ce jour, seul de Département de Seine Saint Denis a donné suite, submergé par le montant du RSA et son évolution très rapide. Mais les conditions négociées me semblent discutables car le Département doit financer à l'Etat le montant des dépenses constatées au moment du transfert, dont une quote-part est constituée des DMTO. L'Etat conserverait ainsi la dynamique à venir de cette taxe sur la part transférée.

C'est-à-dire que tout d'abord le transfert se fait à l'instant T. J'ai souvenir du refus des départements de Droite sur la proposition faite en 2016 par le Gouvernement de l'époque sur la base des dépenses constatées en 2015. Que de chemin parcouru en 7 ans et d'argent perdu par les Départements.

C'est-à-dire ensuite que, contrairement aux principes mêmes de la décentralisation et à tous les transferts qui ont pu avoir lieu depuis 1983, quels qu'en soient les bénéficiaires ou les contributeurs, pour la première fois ce transfert se ferait par une quote-part de recettes dont le bénéficiaire, l'Etat, profiterait de la dynamique à venir de cette taxe.

C'est une première qui risque fort de ne pas être une dernière et qui doit inciter les départements à la plus grande prudence dans ces temps où leur condamnation n'est jamais certaine mais souvent annoncée.

Quel meilleur moyen que celui-là pour « dévitaliser » notre collectivité ?

C'est-à-dire enfin que le Gouvernement met un coin de division dans la gestion des DMTO.

Or, cette taxe, très inégalement répartie entre les Départements, leur avait permis en 2018 d'engager un fonds de solidarité, les plus chanceux contribuant pour les autres au profit de notre Département. Gager une partie des DMTO sur le transfert du RSA des Départements vers l'Etat, c'est affaiblir le levier de péréquation horizontale qu'avaient réussi à mettre en place ces derniers dans le sillage de l'ADF, de la Corrèze et de l'Ariège.

« Diviser pour mieux régner » est manifestement le socle du Gouvernement actuel, vieille ficelle vendue il y a cinq ans sous un emballage « Nouveau Monde ».

Cet exemple du RSA, de cette solution proposée d'un financement par une part de DMTO est une nouvelle illustration des pratiques de ce quinquennat. Il y en a eu d'autres où les collectivités locales, les Départements en particulier, ont été appelés comme les supplétifs de l'Etat chargés de payer, en totalité ou en partie, les annonces politiques de ce dernier.

La crise sanitaire n'a pas permis de tenir dans les conditions satisfaisantes, il y a quelques mois, le dernier congrès de l'ADF à Bourg en Bresse, atténuant ainsi les critiques qui se seraient légitimement exprimées.

Je ne sais pas dans quelles conditions cette crise va permettre le déroulement des futures échéances électorales : élections présidentielles et élections législatives.

Une chose est sûre, c'est que les débats ne s'annoncent pas de haute tenue. Ils sont déjà nombreux ces candidats annoncés, ou attendus sans surprise, à se comporter en belligérants.

L'introuvable rôle du Parlement, l'apparente toute puissance du seul Président de la République, la violence permanente tant physique que verbale et finalement désormais sa banalisation, sont les ingrédients de la période électorale qui s'annoncent.

Nos corps constitués, au nombre desquels figure notre Assemblée, doivent jouer leur rôle d'amortisseur.

C'est pour cela qu'ils sont plus précieux que jamais, y compris et surtout les Départements.

Nous serons loin des querelles Présidentielles et des empoignades médiatico-viriles de leurs acteurs.

Nous serons attentifs au déroulement des élections législatives qui doivent envoyer à Paris nos deux représentants. Des représentants que nous voulons efficaces pour notre Territoire et en capacité d'assurer leurs rôles de représentants de la Nation, ni béni-oui-oui du Gouvernement, ni inféodés à un mouvement politique et donc en rupture avec ce que nous venons de connaître.

Notre action mérite d'être relayée, notre collectivité défendue, notre Territoire aidé dans son développement. Elle doit l'être par des femmes et des hommes de terrain.

C'est ma volonté, et je le crois aussi celle de notre Assemblée.

Le budget dont vous allez débattre aujourd'hui et demain, les rapports spéciaux qui illustrent certaines actions vont dans ce sens.

C'est concret. C'est factuel.

Nous ne devons pas passer notre temps à combattre « des ennemis de l'intérieur » quand on attend précisément d'eux qu'ils relaient et renforcent notre action, pour le plus grand profit du développement de notre Département.

En 2024, aux Jeux Olympiques de Paris, aucun athlète ne partira à la compétition avec deux boulets aux pieds.

Nous devons en faire de même en juin prochain.

Christine TEQUI

LE BP 2022 EN QUELQUES MOTS ET CHIFFRES

Le budget primitif 2022 est conforme aux grandes orientations budgétaires présentées au mois de décembre, à savoir :

- Fonctionnement : 210,6 M€
- Investissement : 70 M€ (THD compris)

Sept points caractérisent ce BP 2022 :

1. Un budget de reprise économique après la crise pandémique pour contribuer au retour à la normal avec une augmentation par rapport au CA 2021 estimé de + 19 M€ (+ 8,8 %), dont + 13,5 M€ en investissement ;
2. Des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent de + 3,1 % marquées par la charge de l'article 43 et par une hausse du « RSA allocation » anticipée à + 3,2 % (soit + 1,3 M€) ;
3. Des priorités de politiques publiques (ASE, Grande Dépendance, insertion, SDIS) engagées en 2020 et qui se poursuivent ;
4. Des recettes de fonctionnement qui baissent de 4,3 % sous l'effet d'une prévision de DMTO sur la moyenne des dernières années et non seulement sur 2021 qui a été une année exceptionnelle ;
5. Une baisse logique de l'autofinancement qui passe à 26 M€, niveau relativement bas ;
6. Une politique d'investissement à la hauteur de la reprise avec 70 M€ prévus (+ 13,5 M€ par rapport au CA 2021 estimé).
7. Emprunt : au BP 2022 est prévu un emprunt d'équilibre de 19,2 M€ dans l'attente de la reprise de l'excédent 2021. La projection en compte administratif 2022 fait apparaître que le financement de l'investissement 2022 se ferait sans emprunt.

En chiffres, le BP 2022 prévoient notamment :

- 18,6 M€ pour le déploiement du Très Haut Débit (dont subvention 8,5 M€ au budget annexe).
- 14,6 M€ de travaux routiers
- 3,5 M€ de subventions d'investissement eau et assainissement
- 3 M€ au titre du Fonds départemental d'action locale
- 2,2 M€ de subventions d'investissement pour le Tourisme
- 2,1 M€ de travaux au centre universitaire de l'Ariège à Foix
- 1,7 M€ de travaux et 500 000 € d'équipements informatiques dans les collèges
- 1,7 M€ de travaux pour l'isolation thermique de l'Hôtel du Département
- 1,6 M€ de travaux au Palais des Evêques de Saint-Lizier
- 1,5 M€ de travaux à la Cité mixte de Saint Girons (collège et lycée)
- 1 M€ pour le prolongement de la Voie verte Ariège-Pyrénées
- 800 000 € de subventions d'investissement aux maisons de retraite
- 700 000 € de subventions d'investissement pour les bourg-centres, la politique de la ville et les traverses d'agglomération
- 600 000 € de subventions d'investissement pour les équipements structurants
- ...

TOUR D'HORIZON DES RAPPORTS SPECIAUX

SOLIDARITE TERRITORIALE : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE L'ARIEGE

Le Conseil Départemental de l'Ariège, dans le cadre de sa compétence en matière de solidarité territoriale soutient les projets d'investissements des communes et des intercommunalités. De 2018 à 2021, 492 projets ont été accompagnés pour un volume d'investissements de plus de 200 M€ qui répondent aux besoins de développement économique et territorial, dans un objectif de renforcement de l'attractivité, d'une ruralité vivante et bien sûr d'emploi pour les Ariégeois et les Ariégeoises.

Le Conseil Départemental s'est aussi attaché à encourager le développement d'une offre de services essentiels à la population de qualité et suffisante pour répondre aux besoins et aux attentes des populations existantes et nouvelles.

Dès 2022, en réponse aux grandes problématiques et défis du territoire avec l'ambition d'un maillage territorial équilibré et solidaire, le Département propose aux communautés de communes de l'Ariège, un contrat de partenariat concret pour développer les activités favorisant l'attractivité des centres-bourgs ruraux et créatrices d'emplois notamment par l'expérimentation de nouvelles formes de montages commerciaux ou encore par la promotion des circuits courts et des productions locales. Ils seront importants pour poursuivre la mise en place de projets territoriaux de santé afin de répondre aux enjeux du vieillissement de la population.

« Enfin, en continuité des 140 M€ d'investissement pour le très haut débit, ce contrat facilitera le déploiement des usages du numérique sur l'ensemble du département. Cette crise sanitaire a montré combien l'Ariège possède d'atouts en matière d'attractivité en développant de nouvelles économies et de nouveaux services ».

TERRITOIRE « ZERO CHOMEURS DE LONGUE DUREE » : POURSUIVRE L'EFFORT

Le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » constitue une expérimentation novatrice pour tenter d'en finir avec le chômage de longue durée. Elle est basée sur trois postulats :

- personne n'est inemployable,
- ce n'est pas le travail qui fait défaut
- on peut trouver de l'argent.

Cette expérimentation repose précisément sur la création d'emplois au sein d'entreprises spécifiques, pour les personnes éloignées de l'emploi, afin par exemple de réaliser des travaux utiles localement mais non réalisés car jugés peu rentables pour le marché classique.

Ces entreprises particulières sont financées par la réaffectation des coûts (indemnités chômage, RSA, autres minimas sociaux...) et des manques à gagner liés à la privation durable d'emploi. Cette réaffectation est estimée au moins à 18 000 € par an et par personne qui seraient donc convertis en salaire.

Aujourd'hui, « Territoire zéro chômeur de longue durée » a déjà bénéficié à plus d'un millier d'ex-chômeurs de longue durée embauchés dans les onze Entreprises à But d'Emploi qui ont été créées en France dans le cadre de l'expérimentation.

Les conclusions de Commission Prospective Insertion du 15 mars dernier ont mis en lumière l'intérêt de cette démarche. Le premier périmètre choisi en Ariège est l'ancienne intercommunalité de l'agglomération de Saint-Girons qui regroupe sept communes. L'objectif ambitieux sera de pouvoir proposer un emploi aux 550 chômeurs de longue durée de cette zone.

« Nous sommes convaincus que l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » constitue un outil supplémentaire et complémentaire aux structures d'insertion par l'activité économique. Nous interviendrons financièrement dans ce projet à hauteur de 2 900€ par poste créé. Plus que jamais nous devons mobiliser toute notre énergie pour ne laisser personne au bord du chemin et à l'écart de notre société, c'est l'engagement des élus du département ».

ETUDES ET TRAVAUX ROUTIERS : ACCOMPAGNER LA RELANCE

Dans un territoire rural et montagnard comme l'Ariège, nous avons tous les jours besoin de nous déplacer pour travailler, se soigner, étudier, faire ses scolaires, les courses, pratiquer une activité sportive ou culturelle

Nous devons donc renforcer l'accessibilité, la sécurité et améliorer ces conditions de déplacement privés et professionnels. La vitalité de notre économie est fortement dépendante de notre réseau routier. Nous venons de voter un budget de 18 M€ pour l'amélioration des routes qui permettra aussi d'accompagner la relance économique dont nos entreprises ont bien besoin.

Nous allons commencer dès à présent les études pour la déviation de Salvayre, la sécurisation de l'entrée Ouest à Saint Giron, le pont de Lacourt et les ponts d'Ornolac, études concomitantes d'ailleurs à la réalisation du carrefour giratoire de raccordement sur la nationale 20 à Tarascon. **En 2022, une étude sera aussi menée sur le carrefour giratoire sud de Saverdun pour résoudre définitivement les problématiques de sécurité et permettre la création d'itinéraires de mobilités douces en site propre.**

Assurer la conservation et la modernisation de notre réseau routier reste un enjeu majeur : la sécurisation de Saint-Lary à Orgibet ou l'Aménagement des carrefours dits « de Montaut » très attendues seront réalisées en 2022, tout comme la liaison Vals /Les Pujols ou la réfection des murs de soutènement de la route du col de port ou encore l'accès au col du Chioula.

Différentes traverses d'agglomération seront engagées comme Lézat-sur-Lèze

Enfin, un budget important sera consacré à la maintenance et à la remise en état des ponts et des murs en maçonnerie comme notamment le pont de Castagnès au Mas d'Azil

« Améliorer les mobilités et l'attractivité de l'Ariège, voilà l'engagement évidemment en conciliant aménagement et préservation de l'environnement, mobilité routière, mobilités actives et mobilités du quotidien ».

BÂTIMENTS : VERS UNE GESTION TOUJOURS PLUS ECO-RESPONSABLE

La commission prospective transition énergétique du 15 mars dernier a fixé un objectif ambitieux en matière d'économies d'énergie pour les 34 bâtiments appartenant au Conseil Départemental notamment pour les 14 collèges, les 16 bâtiments administratifs, le siège du SDIS ou encore 2 gendarmeries propriété du Département. En 2021, les 600 menuiseries du collège Lakanal à Foix ont par exemple été remplacées.

Dès 2022, la priorité sera donnée aux bâtiments les plus énergivores notamment le collège d'Ax-les-Thermes où un réseau de chaleur bois est en cours de conception ; le Centre Universitaire de Foix, la Cité scolaire du Couserans, le collège Louis Pasteur à Lavelanet et l'Hôtel du Département (dont les travaux sont en cours) seront également concernés.

Depuis 2019, 15 % de gain en énergie, par rapport aux 40 % fixés pour 2030, ont d'ores et déjà été réalisés. Dès 2022, le remplacement des menuiseries extérieures par des modèles plus performants sera généralisé, tout comme les isolations thermiques par l'Extérieur, l'isolation des toitures, le renouvellement des éclairages par des technologies LEDs, la Rénovation des chaudières à énergie fossile avec possibilité de bascule vers un combustible bois...

S'engager sur la réduction de nos consommations est une volonté forte du Département. Elle se traduit aujourd'hui avec ces grands travaux sur le pilier de la sobriété énergétique. Cela ne se fera pas chacun de son côté mais ensemble. C'est le sens du pacte d'engagement signé le 10 décembre dernier avec EDF ; ce sera le sens des futurs pactes d'engagements qui seront signés avec les collectivités volontaires.

Le Département privilégiera aussi des produits de construction et des équipements peu émissifs, intégrant des écolabels ou encore du mobilier reconditionné pour nos bâtiments administratifs c'est toujours la volonté d'intégrer des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social.

« La transition énergétique, il y a ceux qui en parle, Au département on la met en œuvre ! »

SPORTS : EN PISTE VERS LES JEUX OLYMPIQUES « PARIS 2024 »

Le sport est vecteur d'éducation, de santé, de cohésion sociale, d'épanouissement personnel et d'attractivité de notre territoire. Le Conseil départemental de l'Ariège soutient et accompagne le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

Dans la perspective exceptionnelle d'accueillir la flamme olympique et paralympique en 2024, le Département a décidé de prendre part à l'événement planétaire en candidatant et en obtenant la labellisation « Terre de Jeux 2024 ». L'ambition est de faire vivre les Jeux Olympiques partout sur le territoire, un engagement résolu en faveur de la pratique sportive et de ses valeurs fédératrices.

Chaque année, plus de 400 000 € sont dédiés au fonctionnement du sport ariégeois, toutes disciplines confondues, auxquels s'ajoute un soutien important en investissement pour favoriser le développement de la pratique physique et sportive.

Cette mobilisation constitue une opportunité de promouvoir les engagements en faveur du sport, du handicap, dans les collèges, à tous les âges de la vie, dans le tourisme sportif, dans le milieu du travail, afin de vivre des émotions partagées.

En Ariège, Foix a été retenue pour son stade d'eau vive de Canoë-kayak ainsi que la commune d'Ax-les-Thermes pour ses courts de tennis en terre battue.

10 collèges et 11 écoles primaires ont été labellisés « Génération 2024 » pour promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme, tout en développant la pratique physique et sportive des jeunes.

« Paris 2024 » sera l'occasion de se réunir autour des valeurs du Sport et de ses émotions et d'organiser en Ariège, un événement collectif de grande ampleur mobilisant toutes les forces vives du Sport, de la Culture, de la Jeunesse et du Tourisme sur le département en portant les valeurs de l'olympisme : l'excellence, l'amitié, le respect

« Le passage de la flamme olympique sera un moment de joie, de partage. Rendez-vous en 2024 ! »

LA VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Le Conseil Départemental de l'Ariège développe depuis longtemps une politique de restauration et de mise en valeur de son patrimoine historique, sur les édifices et sur les objets patrimoniaux, appartenant au domaine public ou au secteur privé sous condition d'ouverture au public. Nous assurons la conservation et l'enrichissement des collections départementales et nous accompagnons les projets de recherche et de valorisation patrimoniale pour une meilleure connaissance de notre Patrimoine Ariégeois.

La valorisation du site du château de Foix se poursuivra avec la mise en œuvre du second ascenseur qui permettra à 100 % des visiteurs d'accéder au pied du château.

Même poursuite des investissements du côté du site patrimonial de Saint-Lizier, notamment la résidence de Tourisme, qui a affiché complet l'été dernier grâce à son nouveau gestionnaire Terres de France mais aussi sur la partie sud du rempart antique avec la splendide tour du Feu. L'avancée des recherches associées permet d'ailleurs une meilleure connaissance du site et en facilite la valorisation auprès de nos visiteurs. La belle endormie s'est clairement réveillée !

Autre mission de du service Patrimoine, le récolement des collections des musées Concrètement cela consiste, sur la base de l'inventaire préexistant des collections, à passer en revue chaque objet, vérifier son état sanitaire et compléter la fiche informatique descriptive. Cette démarche assure la pérennité des collections et apporte la matière scientifique pour la création d'expositions.

« La reprise récente de la gestion de la grotte et du Musée du Mas d'Azil amènera le Département à réaliser une étude approfondie et inédite des collections sur ce site majeur pour la préhistoire ariégeoise. » précise Christine Téqui.

Dernière mission et non des moindres pour 2022 : la protection des collections dont la perte ou la détérioration peut être irrémédiable. Les aléas climatiques, les accidents sont des facteurs imprévisibles. C'est sur la prévention et la formation aux gestes adéquats en cas de sinistre qu'il faut

investir. Un plan de sauvegarde départemental sera mise en place, en s'appuyant pour cela sur les compétences du SDIS et de l'association « Bouclier Bleu France » pour sécuriser le Patrimoine ariégeois dont la valeur est inestimable.

EGALITE FACE A L'ENSEIGNEMENT GRACE AU NUMERIQUE EDUCATIF

Le Centre universitaire de Foix accueille à ce jour plus de 400 étudiants pour certains à partir du niveau Licence 3 et Master sur des domaines très spécialisés mais aussi sur une offre de formation après le bac. Cette formation permet de faciliter l'accès des lycéens ariégeois à l'enseignement supérieur tout en restant en Ariège

Au-delà des formations proposées en présentiel, les avancées de l'informatique et des moyens technologiques permettent d'apprendre et d'enseigner à distance. Elles ont permis d'élargir encore l'offre de formation et de l'ouvrir à l'ensemble du territoire national via un « Campus connecté ». Elle facilite l'accès des jeunes Ariégeois à des études supérieures et apporte une réponse supplémentaire à ceux qui ont des difficultés à poursuivre leurs études, voire y renoncent pour des raisons financières, familiales ou de mobilité.

Avec l'obtention de ce label de formation à distance et notre programme d'investissement sur le Très haut Débit, le Département confirme sa position avant-gardiste dans le domaine du numérique éducatif

En moyenne, 500 000 € par an sont investis prioritairement dans les collèges, pour la mise à niveau des équipements informatiques, la mise en œuvre de projets innovants, tablettes, imprimantes 3D, écrans interactifs, ...

Le numérique éducatif en Ariège, c'est aussi ce rendez-vous incontournable proposé chaque année à Ax-les-Thermes, dans le cadre de l'Université d'été Ludovia avec l'idée que les technologies multimédia et numériques peuvent transformer les usages pédagogiques.

Les actions menées en faveur du numérique éducatif illustrent la volonté des élus de lutter contre la fracture numérique mais aussi de permettre aux élèves ariégeois de bénéficier d'excellentes conditions pour étudier.

POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

Depuis 2019, un effort important a été fait sur la protection de l'enfance. Des moyens supplémentaires ont été mis en œuvre pour améliorer la qualité du service rendu.

Ainsi, une Cellule dédiée au Recueil et à l'évaluation des Informations Préoccupantes a été créée. Un service spécifique a été mis en place pour gérer l'offre d'accueil des jeunes confiés au Département. Dorénavant, des Travailleuses d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) interviennent à domicile au plus près des enfants et de leurs familles, en partenariat avec Ariège Assistance.

Trois éducateurs de terrain ont également été recrutés pour faire face à l'augmentation des situations à prendre en charge.

De la même façon, une attention toute particulière est accordée à des publics spécifiques identifiés comme prioritaires, comme les enfants en situation de handicap qui représentent 30 % des enfants accueillis à l'ASE.

Des travaux pour les jeunes à partir de 16 ans sont aussi engagés afin de favoriser leur l'autonomie tout en tenant compte des besoins évalués et de leurs projets de vie tel qu'ils le conçoivent.

Christine Téqui : « *Nous souhaitons aussi étendre la politique d'insertion au-delà des bénéficiaires du RSA en direction des jeunes dans le cadre d'une politique jeunesse globale. Le chômage des jeunes a progressé de 7.4% en 2020. L'objectif est donc de muscler les actions éducatives liées à la parentalité et à la jeunesse* ».

A titre d'exemple concret, le Conseil Départemental a souhaité prendre l'initiative de créer 10 missions de services civiques au sein du SDIS de l'Ariège et mettre en œuvre au premier trimestre 2022, un Contrat aidé spécifique jeunes dans les secteurs de l'entreprise
L'avenir de la jeunesse ariégeoise sera au cœur de nos préoccupations en 2022. Elle fera l'objet de débats au sein d'une nouvelle commission prospective dès le 1^{er} trimestre.

LE MAINTIEN A DOMICILE

L'Ariège est l'un des départements de France le plus âgé avec plus de 30% de sa population ayant plus de 60 ans. **La politique relative au maintien à domicile positionne l'Ariège dans le top 5 des départements français pour le maintien de personnes âgées à domicile montrant ainsi la volonté de la collectivité ariégeoise.**

Renforcer le maintien à domicile, grâce à des services d'aide à domicile de qualité et intégrer du personnel formé demeure le prérequis à tout parcours. Cette politique se traduit au quotidien par l'accompagnement et le financement des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

A ce jour, l'Ariège compte 19 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qui proposent des prestations d'aides variées dans une plus grande proximité d'intervention aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap, qui souhaitent vivre à domicile.

Le 23 septembre dernier, le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures concernant le secteur du grand âge et de l'autonomie qui remettent profondément en cause le fonctionnement actuel du maintien à domicile sans ne se préoccuper ni de la qualité du service ni des capacités des personnes âgées à financer ces services

Conséquences ? Un surcoût global d'environ 750 000 € pour le budget départemental et un reste à charge pour certains pouvant aller jusqu'à 4,50 €/heure ; c'est inacceptable !

Afin d'assurer la qualité d'accompagnement que les Ariégeoises et les Ariégeois sont en droit d'attendre le Département travaille avec chacune des structures d'accompagnement pour garantir le meilleur service au bon moment malgré les tensions de plus en plus importantes sur les métiers de l'accompagnement à domicile.

Une action spécifique sera également initiée pour accompagner et faciliter le recrutement de nouveaux personnels, la prise en charge de certains frais annexes ou encore la prise en charge des frais liés à la formation ou du paiement des heures du permis de conduire non financées par l'employeur. Le Département veut également profiter de cette nouvelle demande de besoins en personnels accompagnants pour permettre à des personnes privées d'emplois de sortir durablement du RSA

Le maintien à domicile reste une priorité. *« Nous voulons continuer à garantir une qualité d'intervention auprès des personnes à domicile et assurer un pilotage de l'offre sur le département, tout en anticipant l'augmentation des populations en perte d'autonomie, c'est un enjeu sociétal du mieux vivre ensemble. Nous serons au rendez-vous ! »*, affirme Christine Téqui.

RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL JULES-ROUSSE : IL Y A URGENCE A AGIR

La situation du Centre hospitalier Jules Rousse à Tarascon fait l'objet d'un constat unanimement partagé : vétusté des locaux, déficits récurrents, perte d'attractivité, conditions de travail difficiles pour les personnels. La reconstruction sur un autre site d'un établissement moderne, plus adapté est désormais la solution retenue.

Ainsi, l'ARS a proposé d'augmenter sa participation financière et d'inscrire la reconstruction sur un autre site dans la liste des projets structurants « Ségur Investissement médico-social ». En contrepartie, ce site doit passer sur statut médico-social au 1^{er} janvier 2022.

S'il n'y a pas d'autres solutions pour la pérennité de cet établissement à Tarascon, le Département considère que cela ne peut se faire qu'à condition d'obtenir des garanties de la part de l'ARS et du territoire :

8. Reconstruction dans les délais les plus rapides d'un nouvel établissement à « Banat », seule disponibilité foncière existante, compatible avec ce projet .
9. Maintien du statut de la Fonction Publique Hospitalière, gage de stabilité pour les personnels.
10. Gestion du SSIAD et l'accueil de jour dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Le Conseil de Surveillance et le Conseil Municipal de la Commune de Tarascon ont successivement approuvé ce changement de statut et le principe de la reconstruction de cet établissement sur la parcelle de « Banat » à Tarascon.

A ce jour, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de Tarascon, également sollicité, n'a pas souhaité se prononcer.

Christine Téqui : *« Si toutes ces garanties nous sont apportées, nous avons décidé de nous engager à donner au nouvel établissement, les moyens de combler les déficits constatés sur ses domaines de compétence. Cet établissement à Tarascon premier employeur du territoire est nécessaire au maillage des EHPAD dans notre Département. Il y a urgence collective à Agir ! ».*